

Critères d'attribution de la subvention communautaire

Bénéficiaires	Les particuliers ayant leur résidence sur le territoire de la CUB, ou salariés d'entreprises ayant adopté un Plan de Déplacement d'Entreprise sur le territoire de la CUB.
Investissements éligibles	Vélos à Assistance Electrique (conforme à la norme NF EN15194) et vélos pliants (conforme à la norme NF EN14764) acquis à compter du 1 ^{er} octobre 2012 (sur justification de facture datée).
Montant de la subvention communautaire	Pour un quotient familial inférieur à 1 200 €, aide de 25% du prix d'achat plafonnée à 300 € pour un VAE et à 200 € pour un vélo pliant. Pour un quotient familial compris entre 1 200 € et 2 200 €, aide de 12,5% du prix d'achat plafonnée 150 € pour un VAE et de 100 € pour un vélo pliant Aucune aide pour un quotient familial supérieur à 2 200 €
Non cumul de l'aide communautaire	Le bénéfice de l'aide communautaire est limité à un dossier par foyer fiscal par an. Dans le cas de l'acquisition d'un vélo à assistance électrique pliant, une seule aide pourra être allouée au choix du bénéficiaire : soit au titre de l'aide à l'acquisition d'un VAE, soit au titre de l'aide à l'acquisition d'un vélo pliant.
Engagements du bénéficiaire	Répondre à un questionnaire de mobilité avant et après l'achat du vélo Ne pas revendre le vélo dans les trois ans suivant l'acquisition

Calcul du quotient familial : revenu fiscal de référence du foyer, mensualisé et divisé par le nombre de parts du ménage.

CUB Direction des transports et de la mobilité durable

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION
D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE OU D'UN VELO PLIANT**

Pour dynamiser l'usage du vélo sur des distances plus élevées qu'avec un vélo traditionnel et faciliter l'intermodalité, la communauté urbaine a instauré un dispositif d'aide à l'achat de vélo à assistance électrique ou de vélo pliant. Cette offre s'adresse aux habitants de la CUB ainsi qu'aux salariés d'entreprises situées sur le territoire de la CUB ayant engagé une démarche de plan de déplacement d'entreprise (PDE). Les vélos doivent obligatoirement être achetés pendant la durée d'application de la campagne de subvention (sur justificatif de facture datée à partir du 1^{er} octobre 2012). Les subventions seront versées dans la limite des crédits disponibles.

Cadre réservé à l'administration

N° de demande :
Date de réception de la demande :
Pièces justificatives :
Montant de la subvention demandée :
N° et date du mandat :

Formulaire de demande

Le demandeur

NOM/ Prénom :
Adresse personnelle :

Adresse professionnelle (Uniquement pour les salariés en Plan de Déplacement d'Entreprise) :

E-mail personnel :
Téléphone :
Date de la demande :
Signature :

PIECES A FOURNIR

Pièces d'instruction :

- Le présent formulaire de demande de subvention dûment complété.
- Une copie de pièce d'identité du demandeur
- Une copie de justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, facture EDF, facture gaz...à l'exclusion des attestations d'hébergement) ou de justificatif de l'employeur dans le cas d'un salarié d'entreprise en PDE sur le territoire de la CUB
- Une copie du dernier avis d'imposition du foyer fiscal.
- Un relevé d'identité bancaire (RIB)
- L'engagement par une attestation sur l'honneur (au verso du formulaire) à ne percevoir qu'une seule subvention par foyer fiscal et à ne pas revendre ou céder le vélo dans les trois ans sous peine de remboursement à la CUB de la subvention.
- L'engagement de répondre à un questionnaire mobilité au moment de la demande de subvention et un an après le versement de la subvention

A titre indicatif, il est indiqué que le paiement de la subvention sera notamment soumis à la production des pièces suivantes :

- La copie de la facture d'achat du vélo à assistance électrique ou du vélo pliant datée et nominative.
- Une copie du certificat d'homologation du vélo (NF EN15194 pour les Vélos à Assistance Electrique et NF EN14764 pour les vélos pliants)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés dans ce dossier, ainsi que la sincérité des pièces jointes. Toute fausse déclaration entraînera la nullité de la demande et la restitution de la subvention.

Je m'engage sur l'honneur à :

- ne percevoir qu'une seule subvention par foyer fiscal et par année de la part de la CUB concernant l'acquisition d'un vélo électrique ou d'un vélo pliant,
- ne pas revendre ou céder ledit vélo dans les trois ans sous peine de restituer la subvention perçue.

Fait à

Le

Signature du demandeur

Dossier complet à retourner à :

CUB- Direction des transports et de la mobilité durable, esplanade Charles de Gaule, 33 000 Bordeaux.

Ou par mail à subventionvelo@cu-bordeaux.fr

Pour tout renseignement 05.56.93.67.75

*Information : selon les règles de la comptabilité publique,
le délai de versement de la subvention est estimé à trois mois*